

Mauguio, le 21 septembre 2015

COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXECPTIONNELLE DU COMITE DIRECTEUR
Procès-Verbal n°201 du 21 septembre 2015

Membres du Bureau :

René PRADES, Pierre SARTRE

Membres du Comité Directeur :

Marc CHABASSIER (démissionnaire du Bureau), Cyril CHARPENTIER, Pierre HAUBOIS, Jelena KNEZOVIC, Gil PERRI, Jean-Marie SUQUET (démissionnaire du Bureau), Jacques TOUTAIN

Responsables Formation et Sécurité :

Pascal RIDAO (chef pilote), Philippe SERGENT (responsable SGS)

Absent(s) : -

Excusé(s) : -

Ordre du jour :

Nomination d'un nouveau bureau suite aux démissions de leur fonction au sein de l'Aéroclub de Montpellier de :

- Marc CHABASSIER, Président, annoncée aux membres du Comité Directeur le 8 septembre 2015, et aux membres du club le 14 septembre 2015
- Jean-Marie SUQUET, Secrétaire, annoncée aux membres du Comité Directeur le 10 septembre 2015

La réunion est ouverte à 18:05

Nominations nouvelles au Bureau :

Suite à la démission de M. CHABASSIER, Président du Club, c'est Pierre SARTRE, vice-président en exercice du Club qui ouvre la réunion, en précisant qu'il assure l'intérim en cette qualité et en l'absence de Président élu.

Il demande s'il y a des volontaires pour prendre les postes laissés vacants, à savoir Président et Secrétaire.

Devant l'absence de réponse, une discussion s'engage sur les conditions qui ont menées le Club à ce point de blocage.

Il ressort des échanges qu'une situation d'exaspération s'est installée petit à petit, et de manière latente, au sein du Comité Directeur suite à la forme et au contenu de plusieurs courriers et mails écrits par M. CHABASSIER, auxquels vient s'ajouter la mise en cause de certains membres du Comité Directeur sur leur réelle implication et leur capacité à assurer le bon fonctionnement du Club.

M. CHABASSIER indique que la situation actuelle n'est donc pas de son fait, que le Club était tenu à bout de bras par « seulement » 3 personnes, et que sa décision est due uniquement aux raisons qu'il a évoquées dans sa lettre de démission.

Il laisse également entendre que le Club ne peut pas vivre sans « permanents » et qu'il part à la catastrophe hors cette configuration, insistant sur le peu - voire l'absence - d'implication de certains.

Certains membres du Comité Directeur, nommément mis en cause ces derniers temps ont tenté de comprendre les motivations des attaques les concernant, mais les échanges ne sont pas restés sereins.

Il ressort également pour certains l'impression que cette instance n'est parfois qu'une chambre d'enregistrement de décisions déjà prises.

P. SARTRE, que sa qualité de vice-président pouvait naturellement entraîner vers le poste de Président, a refusé de prendre cette responsabilité tant que le Comité Directeur resterait constitué en l'état.

Le Comité Directeur souhaite préciser ici que le maintien de M. CHABASSIER à sa place au Comité Directeur ne va pas contribuer à apaiser les tensions qui se sont cristallisées au regard de certaines de ses positions, et qu'il n'est absolument pas question de remettre en cause le travail qu'il a accompli et qui a fait du Club ce qu'il est.

Le mode associatif est fait de telle sorte que le Président doit être fédérateur, ce qui n'était visiblement plus le cas.

Cependant, puisque M. CHABASSIER a souhaité démissionner de son poste de Président, il lui est demandé d'aller au bout de sa démarche et de quitter sa place au Comité Directeur, ce qu'il a refusé, arguant que sa présence au Comité Directeur n'empêcherait pas le fonctionnement du Bureau et du Club.

De fait, il est proposé, en l'absence de volontaires pour les postes de Président et Secrétaire, et donc dans l'impossibilité pour le Comité Directeur à reformer un bureau tel que prévu par les statuts, de **prendre acte de la démission collégiale du Comité Directeur**, et de provoquer la tenue d'une assemblée générale ordinaire en vue de l'élection d'un Comité Directeur de remplacement.

La motion est mise au vote : 0 contre - 0 abstention

La motion pour la convocation d'une assemblée générale ordinaire en vue de l'élection du Comité Directeur dans son intégralité, dans le respect des statuts, **est donc votée à l'unanimité.**

Une convocation à cette Assemblée générale, ainsi qu'un formulaire de candidature au Comité Directeur, seront envoyés sous peu à tous les membres du Club.
Mais il est d'ores et déjà fait appel aux bonnes volontés.

Il est acté qu'entre la décision de ce jour et la nomination du Comité Directeur de remplacement, le Club continuera à fonctionner, en mode dégradé, avec les personnes encore en postes.

Les décisions déjà prises seront réalisées, mais aucune nouvelle décision pour la vie du Club ne pourra être prise en l'absence d'un Bureau.

Autres points abordés :

1. La réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP) impose que le club-house soit mis aux normes pour l'accessibilité de personnes à mobilité réduite.

Jelena KNEZOVIC est chargée, compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers fixée au 27 septembre 2015, de demander un report de transmission du dossier aux autorités.

Les travaux à faire restent minimes : une rampe pour passer aisément du club house au hangar pour les fauteuils roulant, une barre de maintien aux toilettes.

2. Le Comité Directeur avait acté la modification de la décoration du Cessna 172S F-HAFP ; suite à la réception de devis, il a été confirmé de retenir la société ATE pour réaliser cette opération.

F-HAFP sera donc convoyé à Châteauroux, fin septembre-début octobre pour cela : coût = 16 000 € environ et immobilisation d'1 mois environ.

3. Pierre HAUBOIS est chargé de représenter le Club à la réunion Sécurité (Forum VFR) de la DGAC qui se tiendra le 2 octobre prochain.

4. Le procès contre SMA suite à l'incident moteur de F-GLHB est prévu en décembre (date précise non connue). L'affaire pourrait partir en appel de la part du constructeur du moteur.

La réunion est levée à 19:20

Pierre SARTRE,
Vice Président